



Saint-Herblain, le 17 mars 2023

Mesdames et Messieurs  
Les responsables d'Associations,  
et d'Établissements publics  
et privés non-lucratifs

## Objet : Adhésion et appel à contribution volontaire ou exceptionnelle 2023

Chers amis,

Les transformations en cours et notre contexte sociétal montrent la nécessité de renforcer encore et toujours les coopérations intersectorielles entre les acteurs pour porter une approche globale de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

Le CREAI Pays de la Loire, en qualité de lieu tiers au croisement des politiques publiques et des acteurs de l'accompagnement, soutient, avec un engagement permanent et agile dans ses différentes modalités d'intervention, vos logiques de coopération en faveur des besoins singuliers de chaque personne en situation de vulnérabilité.

A l'instar de vos organisations, l'année 2022 a été marquée par une crise de ressources humaines et impactée par l'inflation fragilisant ainsi notre équilibre. C'est pourquoi **nous en appelons à la solidarité de toutes les structures gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux.**

Votre CREAI Pays de la Loire se mobilise en proximité pour répondre aux besoins qui lui sont exprimés : formation, conseil technique, étude, information vers le secteur, animation de groupes de travail, mise en œuvre de journées régionales, participation aux instances, production vers les pilotes des politiques publiques, .... Cette mobilisation persiste au prix de nombreux aménagements pour répondre aux défis actuels et à l'urgence de rester à proximité des professionnels.

Grâce au maintien de votre soutien en 2022, nous avons pu consolider la réorganisation du CREAI Pays de la Loire mais aussi actualiser notre offre en vue d'aborder les nouveaux défis d'accompagnement dont la qualité des ESSMS.

Nous vous faisons appel aujourd'hui pour que vous mainteniez ce soutien pour 2023 et ainsi continuer à déployer des projets pour faire vivre dans la région une expertise indépendante et pour développer des actions répondant aux besoins des personnes que vous accompagnez.

En contrepartie de votre contribution volontaire ou exceptionnelle, le CREAI Pays de la Loire met à disposition toutes les informations utiles à l'appréhension de l'évolution des secteurs sociaux, médico-sociaux, sanitaires à travers notamment :

- La réalisation et la publication d'études sur l'évolution du secteur, des publics, des organisations dans les territoires,
- L'observatoire des données du handicap, « Handidonnées »,
- Des publications spécialisées qui permettent aux acteurs de mieux s'approprier les réformes législatives et réglementaires,
- Des interventions ponctuelles auprès de vos administrateurs ou équipes visant une meilleure information,
- la mise en relation avec des ressources ou acteurs spécialisés selon votre besoin.

Au-delà, le versement de votre contribution volontaire ou exceptionnelle au CREAI ouvre droit à des tarifs préférentiels :

- pour les formations proposées par le CREAI,
- pour tout appui technique dans vos structures,
- pour la publication d'une offre d'emploi,
- pour accéder à l'outil ARSENE dans la conduite de la démarche d'amélioration continue
- pour nos journées régionales et inter régionales.

Au nom du Conseil d'administration et en vous remerciant pour votre mobilisation, je vous prie d'agréer, chers collègues, l'expression de mes meilleures salutations.

**Françoise JAN**  
**Présidente**



*P.J. : un bulletin d'adhésion à nous retourner, accompagné de votre règlement, merci.*